

# Les Nouvelles B R È V E S



## L'ACTUALITE DE LA COMMUNE



**Dimanche 20 août**, les participants à la mission secrète d'Henriette étaient une nouvelle fois nombreux pour fouler les pas de la résistante.



**Samedi 16 septembre**, Festy Bachy organisait la 6ème édition de Bachy station, réunissant 160 personnes à la salle dans une ambiance de folie.



**Mercredi 24 août**, le pèlerinage de Saint-Omer a réuni 56 paroissiens. Après la visite de la cathédrale, ils se sont baladés dans les marais Audomarois.



**Dimanche 17 septembre**, les journées du patrimoine ont attiré 130 personnes qui ont découvert l'église, le musée d'antan et la bourloire.



**Samedi 27 août**, les aînés ont organisé une ripaille au stade. Après un bon repas, les convives ont joué aux cartes ou à la pétanque dans une ambiance détendue.



**Samedi 23 septembre**, Pévèle Zéro Déchet organisait un festi'troc avec au programme gratiféria, marché de producteurs et musique.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE

Après la validation du compte-rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

## 1-Compte-rendu des délégations accordées au Maire

Le lot 1 (gros-œuvre) du marché de réseau de chaleur a été attribué. L'offre avec variante (fondation renforcée par des pieux, obligatoire) a été retenue pour un montant de 221 255,53€ TTC.

## 2- Recours à l'emprunt pour le financement des investissements

Un budget de 500 000 € était prévu en dépenses pour l'extension de la salle des fêtes. A ce jour le projet est estimé à 680 000 € (augmentation des matériaux, contraintes supplémentaires) et la subvention DETR demandée à l'état a été refusée d'où un écart de 440 000 €. Le projet « réseau de chaleur » a également subi une hausse de 50 000 € par rapport à l'estimation du bureau d'étude. Une demande de subvention à la DSIL, pour l'installation de panneaux photovoltaïques au restaurant scolaire, n'a pas abouti. En conséquence, pour financer les 2 premières opérations, M. le Maire souhaite avoir recours à l'emprunt pour un montant de 200 000 €.

Décision du conseil : 14 voix « pour », 4 abstentions

## 3 - Décision budgétaire modificative

La Trésorerie nous demande de revoir la modification budgétaire n°1 qui ne régularise pas complètement la mise en conformité.

Compte tenu de la décision de recours à l'emprunt de 200 000 €, de la suppression de subvention DETR, de l'augmentation des dépenses pour le réseau de chaleur et l'extension de la salle des fêtes, la structure budgétaire d'investissement est modifiée.

D'autre part, suite à l'aide apportée aux entreprises pendant la période COVID et selon la convention mise en place avec Initiative Lille Métropole Sud, le budget doit être ajusté pour régler une somme de 710,48 €.

M. le Maire propose le retrait de la délibération n°2023-031 du 5 mai 2023 et des modifications budgétaires visibles sur le site internet de la commune.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

## 4 - Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé

La décision du conseil pour les associations bachynoises est ajournée, celui-ci souhaitant établir des critères prédéfinis clairs et équitables pour l'attribution des subventions.

Il est rappelé qu'aucune subvention ne peut être versée sans le bilan financier de l'année précédente et une copie de l'attestation d'assurance.

Ces associations extérieures ont été retenues afin d'obtenir une subvention, pour un coût total de 1040 € : la société historique du Pays de Pévèle, la Fondation de Pévèle, l'association « Ludopital », la LPA, Catnat (sinistrés sécheresse) et Pévèle Zéro déchet.

Décision du conseil pour les subventions extérieures : accord à l'unanimité

## 5 - Subvention aux manèges

Pour venir s'installer fin juin, les forains demandent une participation. M. le Maire propose une subvention de 130 € par manège, ce qui équivaut au coût de branchement électrique qu'ils doivent verser au fournisseur d'énergie. La mairie achète également chaque année des tickets de manège à distribuer aux enfants de Bachy.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

## 6 - Subvention à deux sportives de haut niveau

Deux jeunes gymnastes bachynoises, participant à de nombreuses compétitions régionales et nationales en FFG et FSCF, nous sollicitent pour une aide afin de participer à leurs frais de déplacements et d'hébergement et leur équipement sportif. Afin d'encourager les jeunes pour ce haut niveau sportif, M. le Maire propose de leur accorder une subvention de 150 € chacune.

Décision du conseil : accord à l'unanimité à condition de présenter leur projet sportif.

## 7 - Subvention au CCAS

M. le Maire propose de verser une subvention annuelle de 500 € afin de l'aider dans son fonctionnement. Le CCAS s'occupe notamment du colis des aînés, de l'aide au permis de conduire, ainsi que de l'aide aux personnes en difficulté.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

## 8 - Tarifs pour la location des salles municipales

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de 5%. Le conseil propose une augmentation de 5% pour les Bachynois et de 10% pour les extérieurs.

Le conseil souhaite également augmenter le chèque de caution de 200 € à 500 €.

Il est précisé que le chèque de réservation, l'assurance et le contrat doivent comporter le même nom que le locataire de la salle.

Les nouveaux tarifs sont consultables sur le site internet de la commune.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

## 9 - Modification du tableau des effectifs

Nous devons ajuster notre tableau des effectifs en tenant compte des mouvements actuels avec la création d'un poste d'adjoint technique en 25/35e, poste titulaire

Décision du conseil : 17 voix « pour », 1 abstention

## 10- Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57

L'opération technique consiste à créer et ventiler les différentes rubriques du budget. Cette nouvelle nomenclature comptable permet d'unifier les 3 structures comptables : des communes, des départements et des régions, et introduit des nouvelles règles d'amortissements.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

## 11- Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN

Notre accord est sollicité pour l'adhésion au Siden-Sian (Noréade) des communes de Avelin, Iwuy, Enquin et Tortequesne pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

## 12- Convention avec la CCPC pour le service commun énergie

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, la CCPC propose une adhésion à un nouveau service pour la gestion des énergies qui permettra d'avoir une assistance technique sur les compétences en efficacité énergétique des bâtiments et en énergie renouvelable.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Chèque musique

C'est une **aide de 20 €** allouée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de moins de 19 ans qui s'inscrivent dans l'une des 13 écoles de musique labellisées (à retrouver sur [pevelecarembault.fr](http://pevelecarembault.fr)). Cette remise est directement déduite lors de l'inscription à l'école de musique et le montant est doublé si le musicien fait également partie de l'une des harmonies du territoire.

Pour recevoir l'aide, le musicien doit fournir des documents : justificatif de domicile, pièce d'identité et attestation d'inscription à une harmonie (pour l'aide de 40 €).

## Guichet Unique de l'habitat

Vous avez des questions sur la rénovation de votre logement ? Contactez le Guichet Unique de l'habitat de Pévèle Carembault.

C'est un lieu où vous pouvez trouver des **conseils gratuits, neutres et indépendants** sur les travaux d'économies d'énergies et les travaux de rénovation à réaliser dans une habitation. Le conseiller France Rénov' est là pour vous guider dans vos choix et vos démarches à réaliser. Contactez-le en remplissant le formulaire sur [demarches.pevelecarembault.fr](http://demarches.pevelecarembault.fr)



## ! Bruits

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ...** et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14 h à 19 h
- les samedis, de 9h à 12h et de 15 h à 19 h
- les **dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h**



**Aboiement chiens**  
Les chiens sont nos amis, mais parfois leur aboiement peut être **une nuisance sonore constituant un trouble anormal du voisinage**. L'article R1336-5 du Code de la Santé Publique stipule que « **aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ». Les aboiements d'un chien, s'ils sont intenses ou répétitifs, se trouvent donc sous le coup de cette loi. Rien ne vaut le dialogue entre voisins afin d'éviter tout litige pouvant mener à un dépôt de plainte si le propriétaire ne met pas tout en œuvre pour faire cesser les nuisances.

**Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces directives, et avant tout, votre voisinage.**

## Elagage et entretien des haies

En cette fin de saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité **en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité**.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public (hauteur limitée à 2 mètres).

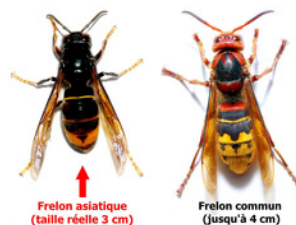
**La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.**

Les services techniques communaux vont réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

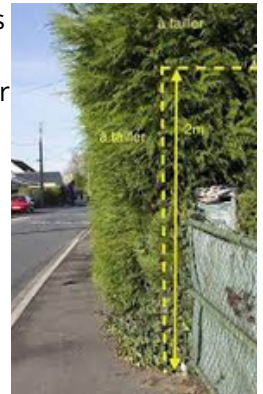
## Frelons asiatiques

Nous vous rappelons que les habitants qui pensent avoir détecté un nid de frelons doivent **le signaler en mairie** qui missionnera alors son référent "frelons". Pévèle Carembault fera intervenir **gratuitement** un prestataire pour détruire le nid et cartographiera les interventions. Elle ne prendra en charge que les destructions des nids de frelons asiatiques.



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)





## Nouveaux horaires

Les horaires de la médiathèque évoluent le **vendredi** soir. Désormais, les bénévoles vous accueillent de **16h30 à 18h30**.

Les horaires de l'épicerie vrac de Nanie sont modifiés pour la rentrée :

**du Mardi au Vendredi :**

10h - 13h/14h30 - 19h

**Samedi :** 10h - 18h30

**Dimanche et Lundi :** fermé



## Salon éco-construction

**Les 21 et 22 octobre**, de 10h à 18h au complexe sportif de Cappelle-en-Pévèle, **rencontrez les artisans et professionnels de Pévèle Carembault**, spécialistes des écomatériaux, des énergies renouvelables, de l'économie d'énergie et de l'isolation performante. Cette année, auront lieu une **brocante de matériaux** (carrelages, placo, isolants...) à moindre coût, au profit de "Don de Soie" et de l'association "Le Lombrique", ainsi qu'un **spectacle gratuit** pour aborder, avec pédagogie et humour, les bonnes raisons de changer nos habitudes en construction et en rénovation.

## Flexi Pév'Ailes

Vos droits d'accès gratuit à la **Flexi Pév'ailes** sont valables du **1er septembre au 31 août**. Alors, pensez à renouveler votre contrat auprès de l'agence Arc en Ciel périmètre Pévèle en envoyant à l'adresse mail **aec2.flexipevailles@gmail.com** les informations suivantes : nom, prénom, n° de carte Pass Pass et justificatif de domicile récent.

## Soirées jeux

Les soirées **jeux de société et jeux de cartes**, proposées par l'association Festy Bachy, reviennent **tous les 2ème vendredi** de chaque mois à partir de **20h à la médiathèque**, soit les vendredis 13/10, 10/11 et 8/12.



## Live entre les Livres

Depuis 2012, l'association Dynamo organise cet événement afin de faire venir la Culture au plus près des habitants. Elle invite les musiciens régionaux à investir les médiathèques pour partager leur passion en proposant des concerts, des ateliers et des conférences autour des musiques actuelles. **Jusque décembre**, 9 événements se déroulent dans les médiathèques du réseau Graines de Culture(S). Ces rendez-vous sont **gratuits** pour les habitants et **sur inscription** auprès de la médiathèque concernée. Programme sur [mediatheques.pevelecarembault.fr](http://mediatheques.pevelecarembault.fr)

## Accueil de loisirs aux vacances de la Toussaint

Pévèle Carembault organise des accueils de loisirs du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre.

Les inscriptions se dérouleront en ligne sur le portail MyPérischool jusqu'au 4 octobre à 23h.

Retrouvez toutes les modalités concernant les inscriptions sur [pevelecarembault.fr](http://pevelecarembault.fr)



## Plantons le décor

C'est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale en partenariat avec 10 producteurs régionaux et 30 territoires en Hauts-de-France. Les commandes se font **jusqu'au 9 novembre**, directement via le site [plantonsledecor.fr](http://plantonsledecor.fr)

**La livraison de vos végétaux aura lieu le vendredi 1er décembre** après-midi de 16h à 18h à la salle des sports de Genech, en face de l'Institut de Genech. Plus d'infos sur [pevelecarembault.fr](http://pevelecarembault.fr)



## Jeux dans les médiathèques

Participez aux animations « **Jeux 2023** » du réseau Graines de Culture(S). **Jusque décembre**, les médiathèques vous proposent des rendez-vous ludiques : soirées et matinées jeux de société en famille, ateliers construction de toupies, après-midis jeux de casse-tête et de patience, fête du jeu... Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire gratuitement auprès de la médiathèque concernée. Programme disponible sur : [mediatheques.pevelecarembault.fr](http://mediatheques.pevelecarembault.fr)



## AGENDA

### Samedi 30 septembre

Réception des nouveaux habitants, des médaillés du travail et des lauréats du concours de maisons fleuries  
**Salle des fêtes - 18h30**

### Samedi 7 octobre

Repas des aînés - ne pas oublier de s'inscrire.  
**Salle des fêtes - 12h30**

### Vendredi 13 octobre

Soirée jeux par Festy Bachy  
**Médiathèque - 20h**

### Mardi 31 octobre

Halloween par Festy Bachy  
**Salle des fêtes - 18h30**

Mairie de Bachy  
13, Place de la Liberté - 59830 Bachy  
03.20.79.66.21  
[contact@mairie-bachy.fr](mailto:contact@mairie-bachy.fr)  
Bulletin municipal créé et publié par les membres de la commission communication.

